Nous sommes à votre écoute !

Construisez votre mission de Service Civique

TITRE DE LA MISSION

.....

DESCRIPTIF

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

PÉRIODE

Date de début : .....

Durée souhaitée pour une mission au CROS : ☐ 6 mois ☐ 7 mois ☐ 8 mois

THÉMATIQUES

☐ La citoyenneté et le vivre ensemble par le sport

☐ Développer la pratique sportive et le vivre ensemble par le sport

☐ Sensibiliser contre les violences sportives

CONTACTEZ-NOUS : **lorrainyandrade@franceolympique.com / 06 73 51 73 22**

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

@CROSNAq

AGENCE NATIONALE DU SPORT

RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS
CROS NOUVELLE-AQUITAINE

LE SERVICE CIVIQUE DANS LE SPORT EN NOUVELLE-AQUITAINE

SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun au service de tous

L'ESSENTIEL DU SERVICE CIVIQUE

UN ENGAGEMENT VOLONTAIRE

16 À 25 ANS

SANS CONDITION DE DIPLÔME

6 À 12 MOIS

24h SEMAINE MINIMUM

L' ASP (Agence de Services et de Paiement) verse une indemnité mensuelle au volontaire pour le compte de l'État.

La structure d'accueil doit être agréée par la DRAJES ou s'appuyer sur l'intermédiation. Elle a l'obligation de verser une aide en nature ou en espèces d'un montant mensuel minimum correspondant aux frais exposés pendant la mission (frais de nourriture ou de transports pour se rendre sur le lieu de la mission).

Le volontaire donne de son temps et de son énergie au service d'une structure (association, collectivité territoriale,...).

RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

www.cros-nouvelle-aquitaine.org

Allez dans Services → Service Civique

CROS et CDOS intermédiateurs en Nouvelle-Aquitaine

Le Mouvement Olympique et Sportif s'engage dans l'intermédiation pour **faciliter les démarches administratives** et permettre à des associations de la région **d'accueillir des volontaires sur des missions d'intérêt général**. Cette solution est complémentaire aux agréments direct et national que peut solliciter une association auprès de la DRAJES ou de sa fédération.

Les avantages pour les associations sportives ?

Toutes les demandes administratives sont gérées par le CDOS ou le CROS :

- Montage du dossier de demande d'agrément,
- Élaboration du contrat,
- Inscription à ELISA,
- Rédaction des missions,
- Suivi des volontaires,
- Bilan de fin du Service Civique.

Informations sur les temps de formation des tuteurs et des volontaires :

- Formation du tuteur référent des associations,
- PSC 1,
- Formations civiques et citoyennes,
- Autres formations en fonction de la demande et du projet d'avenir du volontaire.

Suivi des volontaires par le CDOS ou le CROS :

- Aide à la définition du projet d'avenir,
- Suivi et accompagnement dans la démarche,
- Accompagnement du jeune.

Quelle est la relation entre l'intermédiateur et le tuteur de l'association ?

Temps de rencontre entre le CDOS/CROS et le tuteur de l'association pour :

- Définir les missions du volontaire,
- Préparer la venue du volontaire,
- Vérifier si la mission est dans l'esprit du Service Civique,
- Inviter le tuteur à participer à la formation,
- Apporter des réponses aux interrogations du tuteur associatif,
- Donner des ressources nécessaires pour apporter une aide à l'accompagnement du volontaire,
- Suivre le jeune pendant sa mission.

Relater l'engagement du volontaire lors de sa mission :

- Comportement,
- Ponctualité et assiduité,
- Implication et motivation.

Pour plus d'informations sur l'intermédiation :
lorrainyandrade@franceolympique.com

Recrutez !

Exemple de missions du CROS

Les associations sportives peuvent accueillir un Service Civique dans le cadre de plusieurs thématiques (retrouvez ci-dessous quelques missions données à titre indicatif).

La citoyenneté et le vivre ensemble par le sport

Exemples :

- La promotion et le développement des valeurs sportives, olympiques et citoyennes
- La lutte contre les dérives de certaines pratiques sportives
- La promotion d'une approche éco-citoyenne lors du déroulement des activités auprès des différents publics
- La lutte contre les stéréotypes de genre dans la pratique sportive
- ...

Développer la pratique sportive et le vivre ensemble par le sport

Exemples :

- Mobiliser les publiques éloignés du sport (femmes, enfants, personnes en situation de handicap, sédentaires, jeunes en insertion...)
- Organiser des activités favorisant la mixité sociale et l'évolution des représentations
- Aider au projet et au développement de la structure d'accueil dans ses initiatives de promotion et de développement du sport régional
- ...

Sensibiliser contre les violences sportives

Exemples :

- Recueillir des informations sur les différentes violences sportives sur le territoire
- Participer à la mise en œuvre des débats
- Organiser des activités favorisant la mixité sociale et l'évolution des représentations
- Sensibiliser les dirigeants sportifs au dopage, à la consommation excessive d'alcool, aux risques pédophiles...
- ...

La mission sera adaptée en fonction du projet de l'association.

Agréments

Agréments des fédérations
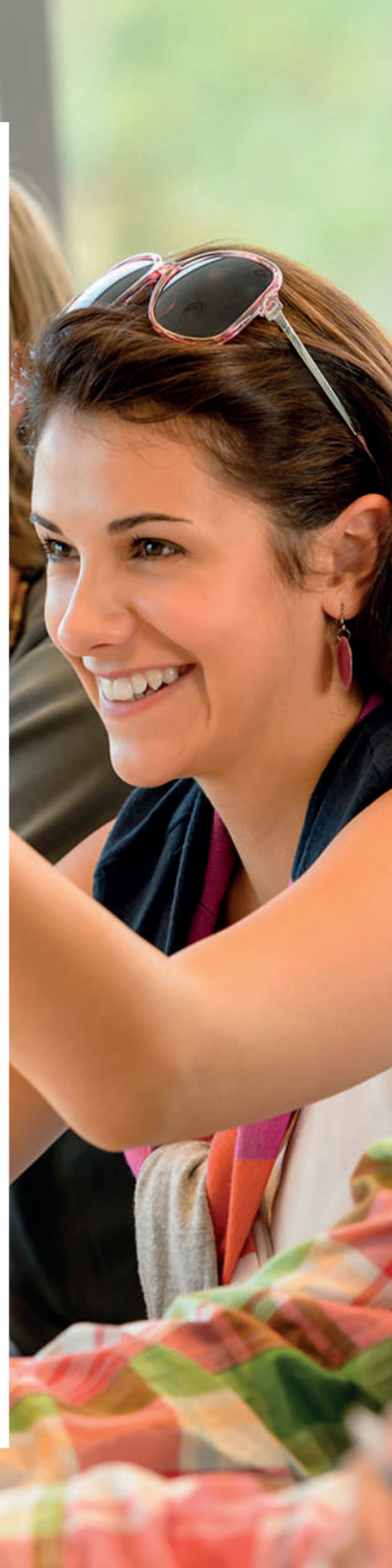
Bénéficiez de l'agrément collectif de votre fédération pour accueillir des volontaires en Service Civique sans avoir à constituer de dossier.
Si l'agrément de votre fédération est complet n'hésitez pas à nous contacter pour bénéficier de notre intermédiation.